

OPERATION D'INVESTISSEMENT

Décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Objet : modalités de publication et d'affichage du plan de financement d'une opération d'investissement bénéficiant de subventions de personnes publiques pendant l'opération et à son issue.

TRAVAUX DE RATTRAPAGE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Plan de financement :

Ressources	Montant (en € HT)	Taux (%)
<i>Conseil Départemental Hautes Alpes</i>	<i>19 500 €</i>	<i>30%</i>
Total des aides publiques	19 500 €	30%
<i>Autofinancement</i>	<i>45 500 €</i>	<i>70%</i>
TOTAL	65 000 €	100%